

STRESS AU TRAVAIL : LES CONSEQUENCES TROP SOUVENT DRAMATIQUES

Renault, France Telecom, la Police Nationale et aussi... l'Education Nationale ! Publiques ou privées, entreprises ou services publics, personne n'échappe au stress. En cause ? La charge de travail qui augmente, les conditions de travail qui se dégradent, l'esprit d'équipe qui se délite, les agressions diverses de la hiérarchie et des pairs... Des techniques de management différentes, une pression accrue ayant pour objectif toujours plus de rentabilité, une mobilité forcée souvent incompatible avec la vie personnelle et affective des employés, l'ouverture à la concurrence des services publics engendrant une culture du profit plutôt qu'une qualité des services offerts, peuvent mener à des conséquences dramatiques.

D'après le magazine l'Express du 08 octobre, « *depuis la fin des années 1990, les maux du boulot se répandent telle une pandémie* ». Sauf que pour cette pandémie-là, on ne met pas tous les moyens qu'il faut pour la contrer ! **Selon le Ministère du Travail, 1 salarié sur deux travaille dans l'urgence, 1 sur 3 reçoit des consignes contradictoires et / ou se plaint d'un climat de tensions.** 20 % des hommes et 30 % des femmes sont victimes d'un excès de stress, selon l'Institut français d'action sur le stress (IFAS), entraînant de nombreux arrêts maladies, selon l'Institut national de recherche et de sécurité. En ce qui concerne les services publics, **la Police Nationale et l'Education Nationale comptabilisent le nombre de suicides le plus élevé.**

Et concrètement dans l'Education Nationale ? Statuts précaires (TZR, contractuels...), charge de travail toujours grandissante, hiérarchie et administration tatillonne, voire harcelante, culture du « petit chef », mobilité forcée (personnels travaillant sur plusieurs établissements, mesures de carte scolaire, mutations devenues impossibles dans de nombreuses matières...), conditions d'enseignement qui se dégradent (violence scolaire, incivilités, utilisation abusive des nouvelles technologies, judiciarisation à l'extrême des rapports, conflits avec les parents d'élèves...), montée de l'individualisme... La liste est longue et non exhaustive ! **Tout cela amène des collègues trop nombreux à des situations de détresse** et bien souvent, non soutenus de leur hiérarchie, à se suicider, et d'autres tout aussi nombreux à souffrir de dépression, de « burn out », de troubles psychosomatiques divers.

Le phénomène n'est pas exclusif à la France : 29% des salariés européens disent connaître des problèmes de santé liés au stress. Aux Etats-Unis, le nombre de suicides au travail a explosé pour atteindre les 30 % entre 2007 et 2008. En 2006, une étude de la MGEN a révélé que « 46 % des jeunes professeurs ont été en arrêt maladie et que, dans un cas sur trois, ils se disaient épuisés par les conditions d'enseignement ». **La valeur travail n'a jamais quitté les salariés, les enseignants. Au contraire, c'est bien parce qu'ils ont un rapport affectif et perfectionniste à leur travail qu'ils en arrivent à des situations tragiques.**

Réponse des différents Ministères ? La loi de mobilité d'août 2009 qui force à la mobilité et qui dégrade ainsi les conditions d'exercice ; la mise en place de la rémunération au mérite via la Prime de Fonction et Résultats mise en place au 01^{er} octobre 2009 et en prévision de généralisation ; l'absence de reconnaissance professionnelle ou financière (les 100 euros de revalorisation prévues pour quelques-uns seulement en échange d'un cursus universitaire toujours plus long ou de tâches supplémentaires telles que l'orientation ou l'aide aux devoirs ne nous contrediront pas...); la suppression d'un poste de fonctionnaires sur deux dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques ; la chute du nombre d'adultes encadrant les élèves faute de recrutement décent ; le manque de médecins et d'infirmières scolaires ; l'absence de médecine du travail dans l'Education Nationale ! Et on en passe !

Dans la législation, les cadres sont là mais, visiblement, peinent à se mettre en place... En France, en 2002, une loi oblige à prévenir le harcèlement moral. En 2006, par un arrêt de la Cour de Cassation, cette loi a été élargie à tous les « risques psychosociaux ». Le 08 octobre 2004, un accord cadre européen a été signé sur le stress au travail, avec obligation pour les Etats membres de le mettre en place en octobre 2007.

Pour le SNETAA-eiL, il est inadmissible que les conditions de travail se dégradent et que les statuts soient sans cesse remis en cause ! Le SNETAA-eiL se bat pour un service public d'éducation de qualité. N'hésitez pas à nous contacter si vous vous sentez en détresse !